



CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE VAUDOIS

**Service d'oto-rhino-laryngologie
et de chirurgie cervico-faciale**

Prof. Ph. Monnier

Unité de Phoniatrie et de Logopédie

Policlinique ORL - BH 07

CH - 1011 Lausanne

Tél. (021) 314 27 11 / (021) 314 26 43

Fax (021) 314 26 36

E-mail : Valerie.Schweizer@chuv.ch

Dr Valérie Schweizer, M.E.R., médecin associé

VS

Lausanne, le 5 janvier 2007

**FORMATION APPROFONDIE EN PHONIAITRIE
CLINIQUE UNIVERSITAIRE DE LAUSANNE, UNITE DE PHONIAITRIE
CONCEPT DE FORMATION**

- 1. Etablissement de formation :** Unité de Phoniatrie, Service d'ORL et de Chirurgie cervico-faciale (Directeur : Prof. Ph. Monnier)
CHUV, Lausanne
- 2. Médecins formateurs :** V. Schweizer (médecin responsable) : Phoniatrie (voix et déglutition)
J. Cherpillod et F. Waridel : Audiologie infantile
- 3. Durée de la formation :** 2 ans à 100 %, ou 2 années à 50% et 1 année à 100% (formation en 3 ans).
- 4. Conditions d'engagement :** Le poste est réservé à un médecin ayant terminé sa formation ORL de base (4 années en ORL, 1 année dans une autre discipline médicale) et souhaitant acquérir un titre de spécialiste en Phoniatrie (formation approfondie).
- 5. Contenu de la formation :** Buts : acquisition des compétences décrites par le Règlement publié dans le Bulletin des médecins suisses : 2000 ; 81 : suppl. 4b, 28S-30S : Annexe 2 / Formation approfondie en Phoniatrie.

Moyens :

- Consultations de Phoniatrie (80%) et d'Audiophonologie infantile (20%), patients ambulatoires et hospitalisés, sous supervision des médecins formateurs.
- Thérapies vocales (supervision phoniatrice et logopédique)
- Interventions en salle d'Endoscopie (panendoscopies ORL, microlaryngoscopies), sous supervisions des médecins cadres du Service d'ORL.
- Apprentissage de techniques d'analyse vocale par CSL et Nasométrie ; électromyographie laryngée ; tests auditifs.
- Lunch-meeting Phoniatrie (mensuel)
- Colloques quotidiens et hebdomadaires (formation continue) du Service d'ORL.

6. Responsabilités particulières :

- Travail de garde (nuits et week-end) selon règlement du Service d'ORL.
- Consultation spécialisée hebdomadaire du Service ORL (par ex. : consultation des pH-métries et impédancemétries)
- Participation active aux travaux, études en cours et publications de l'Unité de Phoniatrie.
- Participation à l'enseignement des étudiants et stagiaires médecins.

7. Outils de formation :

- Cours de formations externes et congrès, selon besoins du candidat (entretiens).
- Poste informatique personnel avec accès Internet
- Médiathèque et Bibliothèque CHUV et ORL.

8. Evaluation du médecin en formation :

- Fréquence : Tous les 12 mois
- Forme : entretien
- Responsable : V. Schweizer
- Base d'évaluation : protocole standard de la FMH

9. Documentation :

Site FMH.